

Clichy Citoyenne



Au sujet de l'enquête publique sur la chaudière biomasse du Bac d'Asnières.

Dans son rapport de présentation, l'autorité environnementale a détaillé plusieurs manquements dans le dossier technique déposé par la SDCC :

- Pas de résultat de mesures sur les PCB (pyralènes cancérigènes) alors que l'arrêté ministériel fixe des valeurs limites pour ces composés.
- Les résultats d'analyse des cendres après multi-cyclone sont non conformes pour la teneur limite en plomb.
- Les résultats d'analyse des cendres après filtre à manche sont notablement supérieurs pour le plomb et le zinc.
- La concentration en dioxine-furanes, pourtant limitée par l'arrêté ministériel n'a pas été mesurée dans les cendres.
- Absence de résultats de mesures sur d'autres paramètres chimiques de rejets dans l'atmosphère.

Malgré ces manquements, l'autorité environnementale ne prend pas de position, ne donne pas d'avis. Elle se contente de dire en conclusion : « Le pétitionnaire a présenté les impacts potentiels de son projet de façon appropriée et proportionnée aux enjeux. Les principales nuisances sont en effet précisées et développées permettant à chacun de se faire une opinion. »

Non, tout le monde n'a pas les moyens de se faire une idée sur des questions techniques aussi pointues. Aussi, nous sommes en droit d'attendre d'une autorité qu'elle s'engage et affirme si les nuisances sont acceptables ou non pour les populations locales. De son côté, le pétitionnaire (la SDCC-Suez) conclut que les risques sont acceptables, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il demeure intéressé par son propre projet.

Autre question quasiment passée sous silence, celle de l'approvisionnement de la chaudière en bois. Ce point demeure primordial du fait de la présence de cette chaudière en zone dense très habitée. Or, l'approvisionnement de la chaudière biomasse se fera par 4 camions chaque jour ouvré de 90 m³, à savoir des camions semi-remorques de 27 tonnes. Leur moteur fonctionnant obligatoirement au gazole, ils dégageront des particules fines cancérigènes. De plus, il est prévu d'évacuer 297 tonnes de cendres résiduelles. Celles-ci seront emportées au moyen d'un à deux camions par semaine.

Au Conseil Municipal, dans le rapport de présentation de la délibération au sujet de la chaudière, cette question de l'alimentation en bois est intentionnellement passée sous silence, démontrant ainsi la gêne de la majorité municipale pour en discuter publiquement.

Le commissaire enquêteur a bien sûr validé la construction de la chaudière biomasse malgré plusieurs remarques des Clichois pointant ces problèmes, ce qui pose une nouvelle fois l'intérêt de ces enquêtes. La conclusion était d'emblée prévisible : la biomasse par définition, c'est bien, c'est écolo, ça ne se discute pas. Quand on voit la légèreté avec laquelle certains élus prennent des décisions, il ne faut pas s'étonner des mobilisations citoyennes qui n'ont d'autres recours que de saisir les tribunaux.